

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4
leader.sjb@assnat.qc.ca

Cher collègue,

Nous avons pris connaissance du dépôt de la pétition inscrite au feuillet le 8 avril 2025 par le député des Îles-de-la-Madeleine qui demande « la renonciation à l'expropriation de terres protégées situées sur le territoire de la municipalité de Blainville au profit d'une multinationale américaine ».

Rappelons que la Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville (Loi) a été adoptée le 28 mars 2025. Cette Loi établit les modalités de transfert d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville, au ministère des Ressources naturelles et des Forêts et permet ainsi au Ministère de louer le terrain à Stablex Canada, pour l'aménagement d'une nouvelle cellule d'enfouissement de matières dangereuses résiduelles.

Rappelons également que Stablex exploite le seul lieu au Québec, servant au dépôt définitif de matières issues d'un traitement de stabilisation et de solidification de matières dangereuses résiduelles. De plus, au rythme actuel, la cellule d'enfouissement n° 5, présentement en exploitation par Stablex, arriverait au maximum de sa capacité en 2027.

Le projet de réaménagement de la cellule n° 6 au lieu d'enfouissement de traitement Stablex à Blainville a fait l'objet de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le décret d'autorisation en vertu de l'article 31.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement a été pris le 28 mars 2025.

Avec cette Loi, nous mettons en place une solution pour limiter les effets néfastes d'un
bris de service pour les entreprises québécoises et pour l'ensemble de la population.
Il est donc dans l'intérêt public de prendre les mesures qui s'imposent pour disposer
des matières dangereuses résiduelles de manière adéquate et sécuritaire.

Nous vous prions de recevoir, cher collègue, nos salutations distinguées.

Le ministre des Ressources naturelles et des Forêts,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

JEAN-FRANÇOIS SIMARD